



*Uwo uri wese ubahirizwa*

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

**BULLETIN HEBDOMADAIRE**

*"Iteka n'Ijambo"*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N° 290 DU 1ER AU 7 NOVEMBRE 2021**

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 4 cadavres retrouvés, 2 victimes de VSBG, 3 personnes torturées, 1 personne enlevée et 19 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 2 femmes tuées, 1 femme torturée et 3 femmes arrêtées arbitrairement.

Des Imbonerakure, des policiers, des agents du

SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin revient aussi sur des cas liés à la justice, à la gouvernance aux DESC et aux faits sécuritaires ayant fait des blessés et pertes en vies humaines.

## **LES GRANDS TITRES**

**I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

**II. DE LA GOUVERNANCE**

**III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

**IV. DES FAITS SECURITAIRES**

## CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.1.DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.2.DES PERSONNES TORTUREES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.2.DU DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	<i>4</i>
<i>I.3.DE LA JUSTICE.....</i>	<i>5</i>
<i>II.DE LA GOUVERNANCE.....</i>	<i>5</i>
<i>III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>6</i>
<i>IV.DES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>6</i>
<i>IV.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>6</i>
<i>IV.2.DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE.....</i>	<i>7</i>
<i>IV.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>7</i>
<i>V. CONCLUSION.....</i>	<i>8</i>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CDS</b>	: <i>Centre de Santé</i>
<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
<b>CNTB</b>	: <i>Commission Nationale Terres et Autres Biens</i>
<b>DESC</b>	: <i>Droits Economiques, Sociaux et Culturels</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>Ecole Fondamentale</i>
<b>FM</b>	: <i>Frequency Modulation</i>
<b>HPRC</b>	: <i>Hôpital Prince Régent Charles</i>
<b>OPJ</b>	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
<b>RDC</b>	: <i>République Démocratique du Congo</i>
<b>RN</b>	: <i>Route Nationale</i>
<b>SNR</b>	: <i>Service National de Renseignement</i>
<b>TGI</b>	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>

## **I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

### **I.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

#### **I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE**

##### ***Une fillette violée en commune Rutovu, province Bururi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 novembre 2021 indique qu'en date du 30 octobre 2021, sur la colline Mutangaro, commune Rutovu, province Bururi, K.I., âgée de 5 ans, a été violée à son domicile par Audace Niyogushima, âgé de 17 ans, gardien de vaches chez les parents de l'enfant, originaire de la sous-colline Rwabiriro, colline Bugunga, zone Gitaba, commune et province Rutana. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Rutovu.

##### ***Une femme tabassée en commune Bugenyuzi, province Karuzi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 novembre 2021 indique qu'en date du 27 octobre 2021, vers 20 heures, sur la colline Muramba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi,

Odette Nduwimana, âgée de 26 ans, a été battue et brûlée par son époux, Félicien Mbonankira, âgé de 30 ans. Selon des sources sur place, le mari a trouvé sa femme en train de préparer à manger dans la maison principale à cause de la pluie qui avait mouillé la cuisine déjà vieille. Selon les mêmes sources, il l'a tabassée, l'a brûlée et les voisins qui sont intervenus ont eu du mal à lui enlever ses habits brûlés. Le lendemain, les responsables collinaires ont obligé cet homme à la conduire à l'hôpital lui-même.

##### ***Une fillette violée en commune Rutovu, province Bururi***

##### ***Une femme tabassée en commune Bugenyuzi, province Karuzi***

#### **I.1.2. DES PERSONNES TORTUREES**

##### ***Deux membres du parti CNL dont une femme torturés en commune Songa, province Bururi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 novembre 2021 indique qu'en date du 21 octobre 2021, sur la colline Kinwa, zone Kiryama, commune Songa, province Bururi, le prénommé Méthode, et Christella Nindamutsa, résidants sur cette même colline, tous membres du parti CNL, ont été tabassés à coups de pieds et de bâtons par des Imbonerakures, Gédéon Bahufise, Désire Nzambimana, Guénolé Ngabirerutahe et Jean Marie Ntawumenya, secrétaire communal du parti CNDD-FDD en commune Songa, enseignant aussi à l'ECOFO Kinwa, zone Kiryama. Selon des sources sur place, cette femme a été blessée au niveau des jambes et ils lui ont volé de l'argent et son téléphone mobile qu'elle possédait dans son sac à main. Ils les accusaient d'être des membres du parti CNL. Selon les mêmes sources, la fille a porté plainte chez l'administrateur

de la commune Songa qui était avec un OPJ et Gédéon a accusé Christella qu'elle a injurié le président de la République.

##### ***Une personne torturée en commune Gihogazi, province Karuzi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 novembre 2021 indique qu'en date du 31 octobre 2021, vers 23 heures, sur la colline Bikinga, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, le prénommé Jean Marie, âgé de 33 ans, a été battu jusqu'à perdre connaissance par Berchmans, âgé de 34 ans et Fundi, âgé de 35 ans, tous Imbonerakure quand ils l'ont trouvé devant le ménage d'une femme prénommée Anitha, âgée de 27 ans. Selon des sources sur place, la victime était ivre et avait perdu le chemin mais ces derniers l'ont accusé qu'il faisait la cour à cette femme. Ces présumés auteurs lui ont pris une somme de 15 000 fbu. Selon les mêmes sources, le lendemain matin, il s'est rendu au poste de police pour se plaindre chez un OPJ, Pacifique qui l'a référé au CDS pour se faire soigner d'abord et aller saisir les autorités collinaires ensuite. Ces autorités collinaires ont obligé ces Imbonerakure de payer à la victime une somme de 45 000 fbu pour les factures des soins de santé.

##### ***Deux membres du parti CNL dont une femme torturés en commune Songa, province Bururi***

##### ***Une personne torturée en commune Gihogazi, province Karuzi***

## **I.2.DU DROIT A LA LIBERTE**

### **I.2.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES**

#### ***Un membre du parti CNL enlevé en commune Rugombo, province Cibitoke***

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2021, vers 18 heures, sur la sous-colline Rubuye, colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, Abdoul Ndayishimiye, membre du parti CNL, a été arrêté chez lui par Ahmed Nabil Sindayigaya, responsable provincial du SNR à Cibitoke. Selon des sources sur place,

des Imbonerakure de cette colline à bord du véhicule immatriculé D 3984 A de ce responsable du SNR se sont introduits dans la maison de la victime quand il pleuvait, l'ont ligoté avant de l'embarquer dans ce véhicule et l'ont conduit vers une destination inconnue. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure lui avaient dit de quitter le parti CNL et d'adhérer au parti CNDD-FDD mais en vain.

### **I.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT**

#### ***Deux personnes arrêtées en commune et province Bururi***

En date du 2 novembre 2021, vers 7 heures, au chef-lieu de commune Bururi, province Bururi, Léonce Kamatari, enseignant à l'ECOFO Kinazi, responsable de jeu de billard au chef-lieu de cette commune et Longin, OPJ en retraite, tous natifs de la commune Vyanda, résidants au chef-lieu de la commune Bururi, ont été arrêtés par un agent du SNR et conduits au cachot de la brigade de Bururi. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat.

les mêmes sources, l'OPJ lui a répondu de ne pas beaucoup parler sachant qu'il est fautif et l'enseignant a répliqué que tout le monde est fautif, même le président. Selon les mêmes sources, cet OPJ l'a arrêté en l'accusant qu'il venait d'injurier le président de la République.

#### ***Douze membres du parti CNL dont 3 femmes arrêtés en commune Shombo, province Karuzi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 novembre 2021 indique qu'en date du 31 octobre 2021, vers 14 heures, sur la sous colline Kivoga, colline et zone Rusi, commune Shombo, province Karuzi, douze militants du parti CNL dont 3 femmes âgées entre 35 et 50 ans, 9 hommes, âgés entre 35 et 50 ans ont été arrêtés et incarcérés au cachot de la commune. Selon des sources sur place, le surnommé Bondwe, Warumonge, Ntango et Déo Saganga ainsi que d'autres militants étaient dans une réunion dans leur permanence et ils se sont retrouvés encerclés par des Imbonerakure accompagnés par le chef de cette colline, le responsable collinaire du parti CNDD-FDD et le chef de la sous-colline. Ces derniers ont appelé l'administrateur de la commune Shombo, Pierre Nizigimana qui est venu les embarquer dans son véhicule. Certains d'entre eux ont été relâchés en date du 4 novembre 2021.

#### ***Une personne arrêtée en commune Nyabikere, province Karuzi***

En date du 3 novembre 2021, vers 22 heures, sur la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, Lisette Akimana, âgée de 17 ans, a été arrêtée et conduite au cachot de police de la commune Nyabikere. Selon des sources sur place, Lisette Akimana s'est disputée avec sa mère, Clémence Bukuru, âgée de 38 ans, qui rentrait tard en état d'ivresse et sa mère l'a injuriée qu'elle n'est pas apte car elle était en train de faire la cuisine dans les heures avancées. Après, la fille a demandé à sa mère où elle était et sa maman s'est déshabillée en enlevant son pagne, a crié au secours et s'est rendue chez son ami, Elias, OPJ du poste de police proche de cette colline. Ce dernier s'est précipité chez cette femme et a arrêté cette fille.

#### ***Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 novembre 2021 indique qu'en date du 27 octobre 2021, vers 18 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, David, enseignant, âgé de 43 ans, a été arrêté par le prénommé Eric, OPJ et l'a conduit au cachot de la police à Buhiga. Selon des sources sur place, cet enseignant a rencontré l'OPJ dans un bistrot et a demandé au cabaretier de lui donner une bouteille de bière en lui disant qu'il pourra bien le mettre au cachot. Selon

***Deux personnes arrêtées en commune et province Bururi***

***Une personne arrêtée en commune Nyabikere, province Karuzi***

***Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi***

***Douze membres du parti CNL dont 3 femmes arrêtés en commune Shombo, province Karuzi***

### ***1.3. DE LA JUSTICE***

#### ***Un ex-administrateur communal et membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune et province Bururi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 novembre 2021 indique qu'en date du 28 octobre 2021, au chef-lieu de la province Bururi, commune et province Bururi, Dieudonné Nkezimana, ex-administrateur communal de Vyanda, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, Dieudonné Nkezimana a été accusé d'avoir volé 77 millions de fbu à Charlotte Nduwimana, sa belle-sœur, veuve. Dieudonné Nkezimana a retiré cet argent sur le compte de cette veuve en la trompant qu'il allait lui acheter une parcelle bâtie à Bujumbura, en 2018. Selon les mêmes sources, Dieudonné Nkezimana a été conduit à la prison de Bururi.

#### ***Un ex-administrateur communal et membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune et province Bururi***

#### ***Deux collecteurs de pot de vin pour des agents de la CNTB arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba***

#### ***Deux collecteurs de pot de vin pour des agents de la CNTB arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 novembre 2021 indique qu'en dates du 15 et du 28 octobre 2021, André Runyabuye alias Kararoshe et Enock Sayinzoga, collecteurs de pot de vin pour des agents de la CNTB, ont été arrêtés par des policiers sur l'ordre du Gouverneur de la province Makamba, Françoise Ngozirazana. Selon des sources sur place, André Runyabuye alias Kararoshe avait été arrêté suite aux dénonciations de 4 familles de la commune Nyanza lac expropriées par la Cour spéciale de la CNTB, en date du 12 octobre 2021. Ces familles ont contesté la décision de cette cour et avaient porté plainte chez le Gouverneur, en date du 14 octobre 2021. Concernant le deuxième collecteur de pots de vin, Enock Sayinzoga, il été arrêté à son domicile par la police sur la colline Buheka, commune Nyanza-lac, province Makamba. Selon des sources sur place, il a été accusé par les résidents de collecter des pots de vin pour les employés de la CNTB et sa cour spéciale sur le compte des rapatriés.

## ***II. DE LA GOUVERNANCE***

#### ***Violation de la mesure d'interdictions des activités d'orpaillage par des hautes autorités du pays en commune Bukinanyana, province Cibitoke***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021 indique que des activités d'orpaillage ont été interdites au mois d'avril 2021 par le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines afin de protéger le barrage de Kaburantwa en cours de construction. Cependant, des employés de Gervais Ndirakobuca, Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, ont continué ces activités d'extraction d'or dans les localités de Ruhembe et Nderama, commune Bukinanyana, province Cibitoke.

#### ***De la population privée des services des agronomes en communes Bukinanyana et Mabayi, province Cibitoke***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021 indique que depuis janvier 2021, la population des communes Bukinanyana et Mabayi, province Cibitoke est privée des services de des agronomes communaux, Clément Niyibigira et Jean Bosco Habonimana, respectivement affectés en communes Bukinanyana et Mabayi. Selon des sources sur place, ces agronomes communaux

passent la plupart de leur temps dans les champs de Buhoro, en commune Mabayi et dans les champs de Ndora, commune Bukinanyana appartenant à Gervais Ndirakobuca, Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique. Selon les mêmes sources, cette autorité utilise une grande quantité d'engrais chimiques destinés aux cultivateurs de ces communes. Rappelons que vers la fin de l'année 2020, le Gouvernement du Burundi a octroyé des terres aux cadres de l'Etat en vue d'exploiter des champs modèles.

#### ***Manque de carburant pour des agronomes dans l'exécution de leurs activités, en province Cibitoke***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021 indique que depuis l'octroi des terres appartenant à la société ex-RUGOFARM en 2020 aux autorités pour cultiver des champs d'excellences, les agronomes de cette province manquent de carburant pour exécuter leurs activités. Selon des sources sur place, Béatrice Nyabenda, DPAE Cibitoke et Gervais Ndirakobuca, Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique utilisent dans le suivi et la supervision de leurs champs plus de 80% du

carburant qui était destiné aux agronomes de cette province. La Directrice Provinciale comme ce Ministre exploitent chacun 15 hectares à Buhoro, en

commune Mabayi et d'autres hectares situés à Rugombo ex-RUGOFARM.

### **III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

#### ***Manque criant de bancs pupitres et de latrines en commune et province Ngozi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 novembre 2021 indique qu'à l'ECOFO Kinyana, commune et province Ngozi, un manque criant de bancs pupitres surtout pour la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> fondamentale a été signalé. Selon des sources sur place, 80 bancs pupitres manquent pour que les élèves puissent s'asseoir en classe convenablement. Beaucoup d'enfants s'assoient par terre, avec beau-

coup de difficultés d'écrire. Il n'y a pas également de latrines, les petits enfants se servent de la brousse et des maisons en construction pour se soulager tandis que les élèves âgés demandent accès à la toilette aux voisins de l'école. Les parents craignent des maladies des mains sales et face à cette situation, bon nombre de parents préfèrent déplacer leurs enfants vers d'autres écoles, même plus éloignées.

### **IV. DES FAITS SECURITAIRES**

#### **IV.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES**

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbu-zi, province Bujumbura rural***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021 indique qu'en date du 31 octobre 2021, vers le matin, sur la sous-colline Mitahwa, colline Gaharawe, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'Evariste Nindorera alias Ruvayanga, âgé de 42 ans, berger, célibataire, a été retrouvé dans un caniveau. Selon des sources sur place, le soir du 30 octobre 2021, Evariste était allé laver ses habits mais sa famille l'a cherché en vain avant de le retrouver le lendemain avec des blessures au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, deux bouchers ont été arrêtés par des policiers et détenus au cachot de la brigade de Gatumba. Ces bouchers avaient acheté à un inconnu une vache gardée par Evariste mais au moment où ils venaient pour prendre la vache, le berger leur a dit qu'il devait demander l'aval de son propriétaire qui par après leur a dit qu'il n'avait pas vendu sa vache. Le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'HPRC de Buyenzi en Mairie de Bujumbura.

##### ***Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke***

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2021, vers 17 heures, sur la sous-colline Miduha, colline Rukana II, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé par des cultivateurs qui provenaient des champs se trouvant sur le long de la rivière Rusizi, frontalière avec la RDC. Selon des sources sur place, le corps du jeune homme a été retrouvé quand il pleuvait et avait des blessures de coups de machette. Ces cultivateurs ont signalé ce corps aux militaires d'une

position proche de Gatoki. Le responsable de cette position militaire a, quant à lui informé l'administrateur de la commune Rugombo, Gilbert Manirakiza et un OPJ de cette commune et ces derniers se sont rendus sur le lieu du crime pour le constat. Selon les mêmes sources, ce corps a été enterré par des habitants de cette localité, le même jour sur l'ordre de Gilbert Manirakiza.

##### ***Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke***

En date du 3 novembre 2021, vers 15 heures, sur la 6<sup>ème</sup> transversale, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie de Ndayizeye Kayiyi, âgé de 35 ans, natif de la commune et province Kayanza, a été retrouvé par des cultivateurs dans un champ de tomates qu'il gardait. Selon des sources sur place, cet homme a été tué à l'aide d'une corde par des gens non identifiés.

##### ***Un corps sans vie d'une élève retrouvé en commune Nyabihanga, province Mwaro***

En date du 3 novembre 2021, dans l'après-midi, sur la colline Gatwe, commune Nyabihanga, province Mwaro, un corps sans vie de Jeannette Iradukunda, âgée de 30 ans, lauréate des humanités générales au Lycée communal de Muyange dans la section des langues, a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde sur la toiture de sa maison. Selon des sources sur place, la victime avait passé l'avant-midi dans les champs pour la récolte de la patate douce. Selon les mêmes sources, Donatien Hakizimana, chef de colline Gatwe a indiqué qu'il s'agit d'un suicide mais sa famille a dit qu'il s'agissait plutôt d'un assassinat.

## IV.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE

### *Une femme tuée en commune Giteranyi, province Muyinga*

En date du 3 novembre 2021, vers 15 heures, sur la colline Ndava, zone et commune Giteranyi, province Muyinga, Sandrine Kabanyiginya a été tuée à la machette par son neveu, Denis Ntahondi, âgé de 26 ans, de la même colline. Le mobile de ce crime était lié au conflit foncier. Selon des sources sur place, le présumé auteur a avoué les faits et a été interpellé par la police, puis traduit en justice au TGI de Muyinga qui siégeait en date du 6 novembre 2021 dans une procédure de flagrance et a été condamné à une peine de servitude pénale à perpétuité.

### *Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Bweru, province Ruyigi*

En date du 2 novembre 2021, sur la colline et commune Bweru, province Ruyigi, un corps sans vie de

Gonzague Nitunga, âgée de 30 ans et mère de trois enfants, a été retrouvée. Selon des sources sur place, cette femme a été tuée à l'aide d'un morceau de bois introduit dans son appareil génital et la victime avait passé la soirée du 1<sup>er</sup> novembre 2021 avec son mari, Célestin Mpitabavuma. Selon les mêmes sources, le couple n'était pas en bons termes dû à la gestion du patrimoine familial. Son mari a été arrêté et conduit au cachot de la police en commune Bweru pour des raisons d'enquête.

### *Une femme tuée en commune Giteranyi, province Muyinga*

### *Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Bweru, province Ruyigi*

## IV.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES

### *Des hommes armés parlant le Kinyarwanda en commune Mabayi, province Cibitoke*

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021 indique qu'en date du 31 octobre 2021, sur les collines Mabayi, Ruhororo, Gafumbegeti et Rutorero, commune Mabayi, province Cibitoke, des hommes armés en uniforme de la FDN parlant le Kinyarwanda ont été signalés. Selon des sources sur place, trois de ces rebelles ont été vus aussi au marché de Butahana accompagnés par Jérémie Icoyishingiye, agent communal du SNR à Mabayi et Jacques Ndikumwami, Imbonerakure de la colline Rutorero. Selon des sources sur place, ces hommes ont des positions sur ces collines et sont ravitaillés par certains Imbonerakure et certains administratifs à la base sous la main protectrice du Général Godefroid Bizimana, ex-directeur général adjoint de la police nationale, dont le véhicule de marque Fuso assure le transport de ces rebelles dans ces localités et amène des denrées alimentaires en provenance de Bujumbura. Selon les mêmes sources, ces hommes font des sorties jusqu'au centre Mabayi avec des uniformes de l'armée burundaise.

### *Exercices paramilitaires en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie*

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2021, tout près du quartier Carama, zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, des Imbonerakure qui portaient des bottines militaires en provenance de la localité de Tenga, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural se sont rassemblés sur la RN 9 depuis 23 heures pour faire des exercices paramilitaires. Selon des sources sur place, ces

Imbonerakure couraient en chantant d'exploits militaires. Selon les mêmes sources, ces exercices se sont clôturés aux environs d'une heure du matin.

### *Des entraînements paramilitaires en commune et province Bururi*

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021 indique qu'en date du 29 octobre 2021, vers 8 heures, sur la colline Yagwaga, zone Bamba, commune et province Bururi, des Imbonerakure munis des gourdins et des fusils ont fait des entraînements paramilitaires sous le commandement de Lévis Ndayifukamiye, chef de zone Bamba et responsable des Imbonerakure sur cette colline. Selon des sources sur place, ils portaient à la tête des feuilles des plantes et des herbes.

### *Un journaliste de la radio Buja FM malmené en commune Mukaza, Bujumbura Mairie*

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2021, vers 8 heures du matin, au studio de la radio Buja FM situé dans les enceintes de l'hôtel source du Nil, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Juste Gaël Irakoze a été malmené par deux policiers qui se sont introduits dans le studio avec un mandat d'arrêt contre ce journaliste émis par l'OPJ Willy Freddy Barazi, matricule 0752. Selon des sources sur place, ce mandat mentionnait que ce journaliste avait harcelé quelqu'un qui n'a pas été précisé. Selon les mêmes sources, Gaël a refusé qu'on l'emmène au bureau de cet OPJ car il n'avait pas été convoqué. Après l'intervention de ses parents et de ses chefs hiérarchiques, les policiers ont vidé les lieux vers 11 heures, suite à un coup de téléphone.

***Invasion des criquets en commune Ntega, province Kirundo***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021 indique que depuis le 15 octobre 2021, sur les collines Rutagara, Mugendo, Ngagara, Gisitwe, Mariza, Murungurira, commune Ntega, province Kirundo, des criquets ont envahi et

ont détruit des camps de manioc, de banane, de colocases et se déplaçaient d'une colline à l'autre. Selon des sources sur place, les autorités communales et la DPAAE n'ont pas encore réagi pour faire face à ces criquets. Selon les mêmes sources, la population de cette commune est allée chasser ces criquets en les capturant, les a mis dans des sacs et les a brûlés.



## ***V. CONCLUSION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux

DESC, à la justice, à la gouvernance et aux faits sécuritaires ayant causé des morts et des blessés dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.